

# Plogoff en procès

De notre envoyé spécial

Quimper. — Le mouvement antinucléaire né à Plogoff (Sud-Finistère) avec le projet de construction d'une centrale a pris, mercredi 27 février, une ampleur nouvelle avec le procès d'un habitant du village, M. Clet Ansquer, cinquante-sept-ans, arrêté le 19 février, qui est devenu à cette occasion le symbole de la bataille contre l'atome. Poursuivi en vertu de la loi dite « anticasseurs » et pour port d'arme de sixième catégorie — en l'espèce un lance-pierres, — ce gardien de prison, aujourd'hui retraits, était jugé en audience de flagrant délit par le tribunal de Quimper. Le tribunal n'a pas retenu le deuxième chef d'inculpation et a condamné M. Ansquer à un mois d'emprisonnement ferme.

Le climat était tendu pour ce procès dont les opposants à la centrale avaient voulu faire un test. D'importantes forces de l'ordre avaient pris place dans la ville, ce qui provoqua dans la matinée un incident dont toute la ville se gaussa. Un magistrat, qui se rendait à son travail, déboucha sur un panneau installé sur le trottoir par les C.R.S. et tomba. Un capitaine se serait esclaffé, ce qui lui valut de recevoir un coup de poing dans la figure. Aux dernières nouvelles l'officier de C.R.S. aurait finalement renoncé à porter plainte après avoir reçu des excuses du magistrat.

L'après-midi, les habitants de

Plogoff étaient massés dans la grande salle des assises, réquisitionnée pour la circonstance, ou agglutinés devant les grilles du palais de justice, injuriant les C.R.S., criant des slogans. Il n'y aura aucun incident sérieux. Seule une charge fera deux blessés légers. Malgré l'extrême nervosité qui régnait, la manifestation prévue à travers la ville s'est déroulée dans le calme. Trois mille personnes environ étaient venues dire non au nucléaire, exiger le départ « des forces d'occupation » du cap Sizun et demander la libération de MM. Clet Ansquer et Eugène Coquet, autre militant antinucléaire condamné récemment à quarante-cinq jours de prison.

## « Sur le front »

Pour M. Ansquer, les choses s'annonçaient plutôt mal. L'accusation lui reprochait d'être un meneur, d'avoir été pratiquement de toutes les manifestations, d'avoir lancé des cailloux avec un lance-pierres, d'avoir été appréhendé avec, à ses côtés, des cocktails Molotov, bref, d'être un dangereux « casseur ». Comment cet homme réputé tranquille a-t-il pu en arriver à de pareilles extrémités ? Pour lui, c'est tout simple. « Mon devoir était d'être sur le front », dit-il. Il reconnaît qu'il

était souvent là, face aux forces de l'ordre, mais qu'il a seulement lancé une, peut-être deux pierres. Un point c'est tout, à part quelques insultes. Et encore, pas de ces grossièretés que viennent raconter à la barre les gendarmes mobiles cités comme témoins. En revanche, il se plaint du traitement subi pendant sa garde à vue « attaché toute la nuit au pied d'un lit, sans même un verre d'eau ». « J'ai fait trente-quatre ans dans les prisons, je n'ai jamais traité un prisonnier de la sorte. »

## « Méfiez-vous »

Des habitants de Plogoff étaient venus lui apporter leur soutien, avec le maire, M. Jean-Marie Kerloc'h en tête, et Mme Annie Kerval, présidente du comité de défense. Ils ont dit que ce procès était celui de tout Plogoff. D'autres personnes s'étaient déplacées, comme M. Brice Lalonde, comme un retraits de l'E.D.F., M. Pierre Laurent, et Mme Marie Jacq, député (P.S.) du Finistère. Le président, M. Marcel Bonnardeau, s'est demandé si la réglementation prévoyant l'enquête d'utilité publique n'était pas mauvaise. Et le procureur de la République, M. René Constant, a trouvé « choquant d'utiliser ce prétoire comme une tribune ». M<sup>e</sup> Jean-Pierre Mignard, venu de Paris avec son collègue M<sup>e</sup> Francis Teitgen, a contesté l'utilisation de la procédure de flagrant délit et la qualification des faits, et a dit au tribunal : « On vous a réquisitionné pour une tâche qui n'est pas la vôtre. Méfiez-vous. Plogoff

n'est plus seul. C'est Plogoff en Bretagne, c'est Plogoff en France. »

Le jugement à un mois d'emprisonnement a été accueilli dans le calme, mais quelques insultes ont été lancées à l'encontre des magistrats. M. Clet Ansquer, le sourire aux lèvres, a déclaré : « Le courage ne manque pas. Je serai antinucléaire. »

MICHEL BOLE-RICHARD.

● « Irene - Serenatas » : menaces sur Malte. — Une nappe de goudron formée par le pétrole brûlé lors du naufrage de l'Irene-Serenatas en baie de Navarin menace les côtes de Malte. Quant au brut sorti de l'épave, il s'étend à présent sur une surface de 36 kilomètres de long sur 8 kilomètres de large. Selon le porte-parole du ministère grec de la marine marchande, la coque fissurée continue à laisser filer sa cargaison. — (A.F.P.)